

EPIC PORTE DE DROMARDECHE Office de tourisme  
Délibération n°2024/18 du Comité de Direction

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le 2 décembre à 18h,  
Le comité de direction, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

**Etaient présents :**

Collège des élus

Mmes Gaëlle CIMINO, Laurence DELBECQ, Sylvie PEROT, Marie-Christine SOULHIARD.  
M. François FAURE.

Collège des organisations intéressées au tourisme

Mmes Annabel BOURON, Chantal CETTIER, Elodie GAILLARD (à partir de 18h50), Anaïs ROBERT.  
MM. Julien TARDY, Jean TRACOL.

Procurations

M. Philippe BECHERAS donne pouvoir à Mme Sylvie PEROT. M. André BIENNIER donne pouvoir à Mme Marie-Christine SOULHIARD. M. Frédéric LEGROS donne pouvoir à Mme Chantal CETTIER.

A la suite de la démission de Mme Sophie CARMEN et de M. Raymond LAFFONT, le quorum nécessaire est ramené à 10 et le Comité de direction peut valablement délibérer.

*Assistaient également à la séance : François Castagnet, directeur ; Jessica Bruyère, adjointe de direction.*

\*\*\*\*\*

Objet : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code du tourisme,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche du 5 mars 2014 portant création d'un office du tourisme communautaire sous forme d'établissement public industriel et commercial et adoptant ses statuts ;

**Considérant** que Numérian est un opérateur public de services numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires.

A ce titre, les collectivités et leurs établissements publics peuvent y adhérer. L'adhésion donne droit à :

- Un accès gratuit aux services dits « de base ».
- Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ».

Il est précisé que les non-adhérents souhaitant bénéficier de ce catalogue de services se voient appliquer une majoration de 50%.

La cotisation annuelle est calculée sur la base de l'effectif, soit 200€ pour moins de 11 ETP.

Le Comité de Direction,

### DECIDE

- D'adhérer au syndicat mixte NUMERIAN pour l'année 2024 et les suivantes.
- D'autoriser Mme la Présidente et le directeur à procéder à tous les actes afférents à cette décision.

MM. André BIENNIER et Philippe BECHERAS, membres du Conseil syndical de Numerian, ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote :

Votants :11
Pour :11
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance,

le 2 décembre 2024

La Présidente,



**EPIC PORTE DROMARDECHE**  
**OFFICE DE TOURISME**  
6 rue A. Malraux - 26390 HAUTERIVES  
N°SIRET 801 576 182 00035

Sylvie Perot

Publiée le : 3 décembre 2024

Transmise au Représentant de l'État le : 3 décembre 2024

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.